

## Séance du 22 juin 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents

Mme Corinne TALTAVULL est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2016 est approuvé à l'unanimité

### 1/ comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de voter à nouveau les comptes administratifs à la demande de la Préfecture, au motif que le quorum n'avait pas été atteint lors de la séance du 6 avril 2016. Après étude, les conseillers, hors la présence du Maire, votent les comptes administratifs des budgets Commune et Assainissement et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2015 dressés par le Percepteur. Le compte administratif du CCAS est également soumis au vote du Conseil d'administration avec les mêmes résultats.

pour : 10    contre : 0    abstention : 0

### 2/ schéma de coopération intercommunale du Doubs : avis

Suite à la présentation de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 fixant le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à 72 communes, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

pour : 11    contre : 0    abstention : 0

### 3/ achat d'une remorque benne

Monsieur le Maire propose l'achat d'une remorque benne et présente le produit de la société BIGFIC, préparé et adapté aux besoins de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de la remorque benne proposée au prix de 2494.51 € TTC.

pour : 11    contre : 0    abstention : 0

### 4/ Travaux d'accessibilité : devis

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté au budget 2016 des crédits en investissement pour l'aménagement du secrétariat, de la salle du Conseil et la mise en accessibilité extérieure et intérieure du bâtiment Mairie.

#### Agencement des salles

Sarl MOUROT Agencement : 18 386.40 € TTC

Sarl CBOIS Agencement : 16 941.10 € TTC

Le Conseil Municipal choisit le devis de CBOIS

pour : 10    contre : 0    abstention : 1

Le Conseil Municipal approuve le devis de la société HUMBERT pour la réfection des murs et plafonds du secrétariat et de la salle de réunion pour un montant de 3330.48 € TTC

pour : 11    contre : 0    abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le devis de la société SNM pour la mise en accessibilité extérieure et intérieure du bâtiment Mairie (signalisation horizontale et verticale), pour un montant de 1229.91 € TTC

pour : 11    contre : 0    abstention : 0

### **5/ achat de panneaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a voté l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Il conviendrait d'en faire l'information sous forme de panneaux de voirie situés aux deux entrées de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat de deux panneaux pour un montant maximum de 400 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à demander la subvention correspondante auprès de la CAGB.

pour : 10    contre : 0    abstention : 0

Fin de la séance : 21h30

Vu pour être affiché le 24 juin 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER